

## RAPPORT SYNTHÉTIQUE DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Jusqu'au 30 juin 2023, le Laboratoire départemental d'analyses assume ses missions en tant que service du Conseil départemental fonctionnant sur la base d'un budget annexe de nomenclature M4.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2023, il intégrera le groupement de laboratoires publics territoriaux TERANA et deviendra un site à part entière du groupement, le Département de la Creuse participant au fonctionnement de la structure à hauteur de 23,03 % des besoins annuels de financement.

Il vous est proposé de voter le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses qui a été établi pour 2023 en recettes et dépenses d'investissement à hauteur de 341 807,80 € et une section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 2 417 760 €. Les recettes commerciales sont estimées à 1 250 000 €, la refacturation du personnel mis à disposition à 650 000 €. Au vu de ces éléments, la dotation prévisionnelle de service public s'élèverait à 515 260 €.

Le Laboratoire départemental d'analyses est un service du Conseil départemental. Il fonctionne sur la base d'un budget annexe (instruction budgétaire et comptable M4, applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial) soumis au vote de l'Assemblée départementale. Reconnu au plan national pour la qualité de ses prestations, il exerce ses missions dans deux grands domaines :

- en protection de l'environnement et sécurité des aliments, en assurant le contrôle sanitaire des eaux de consommation humaine, de loisirs et des eaux minérales naturelles du département de la Creuse, la surveillance entomologique dans le cadre de la lutte anti-vectorielle (moustique tigre) du département de la Creuse et pour partie celui de la Haute-Vienne pour le compte de l'Agence régionale de santé (ARS) et en réalisant des analyses de microbiologie alimentaire pour les grandes et moyennes surfaces, artisans de bouche, TPE-PME de l'agro-alimentaire, collectivités territoriales, organismes publics et établissements hospitaliers et médico-sociaux ;

- en santé animale et diagnostic vétérinaire pour les éleveurs creusois afin de veiller au maintien d'un haut niveau d'état sanitaire des cheptels en partenariat avec le Groupement de défense sanitaire de la Creuse (GDS) dans le cadre des prophylaxies annuelles. Le laboratoire participe, également, à la qualification des élevages, au contrôle des mouvements nationaux et à la sécurisation des échanges économiques extra-nationaux d'animaux d'élevage avec des pays tiers (Union Européenne, Maghreb, ...), au travers d'analyses à l'exportation. Il réalise des contrôles de santé publique pour les directions des services vétérinaires de l'État. Enfin, une partie de son activité repose sur l'aide au diagnostic vétérinaire des animaux de rente (nécropsie, bactériologie, parasitologie, ...).

Le contexte national dans lequel évoluent les laboratoires départementaux est caractérisé par de fortes contraintes et une concurrence exacerbée avec des laboratoires privés, voire entre laboratoires publics. Il en résulte des rapprochements de laboratoires entre Départements afin de développer des mutualisations et des complémentarités dans le but d'offrir un catalogue de prestations le plus large possible et de rester compétitifs en termes d'offres commerciales.

Le Laboratoire départemental de la Creuse s'inscrit dans cette dynamique d'évolution en intégrant le 1<sup>er</sup> juillet 2023 un des acteurs publics majeurs en prestation d'analyses environnementales et vétérinaires, le GIP TERANA, fort de neuf sites de production analytique s'étendant de la Nièvre au nord à la Drôme au sud.

Malgré cette évolution statutaire, le budget annexe du LDA sera maintenu au-delà du 30 juin prochain, notamment pour la rémunération du personnel titulaire mis à disposition du GIP pour l'exercice de ses missions. Il continuera à exister en années pleines. Pour la dernière fois, les amortissements ont été intégrés en année pleine (car ils concernent des biens acquis jusqu'à 2022 inclus), la refacturation des frais de personnel au GIP se fera pour le second semestre 2023.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT : 341 807,80 € en dépenses et en recettes**

Afin de pouvoir disposer d'équipements adaptés aux évolutions technologiques et réglementaires, le laboratoire doit poursuivre le programme de renouvellement de ses équipements analytiques et de maintien de son immobilier.

Il est prévu, à ce titre, sur le budget 2023, un niveau de crédits de **341 807,80 €**. Ces dépenses s'équilibrent par la reprise du résultat antérieur de la section d'investissement, excédentaire à hauteur de 211 807,80 € (au compte 001) et des recettes correspondant à l'amortissement des immobilisations

(130 000 € au chapitre 040).

Recettes d'investissement	BP 2023
040 : opérations d'ordre	130 000,00 €
001 : Solde d'exécution de la section d'investissement	211 807,80 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>341 807,80 €</b>

Coté dépenses, en 2023, le programme prévisionnel d'investissement prévoit :

- l'achat d'un automate de nouvelle génération pour la réalisation d'analyses d'immuno-sérologie par technique ELISA (130 000 €), d'une chromatographie ionique pour le secteur Physico-chimie des eaux (50 000 €), d'une centrifugeuse pour le secteur biologie moléculaire (15 000 €) et le renouvellement de petit matériel de laboratoire pour l'ensemble de ses activités, soit un montant global de 221 307,80 € prévu au compte 2188) ;
- la réalisation de divers travaux de maintien de l'immobilier pour un montant de 55 500 €, à imputer sur le compte 2135 et concernant principalement la réhabilitation d'une partie du réseau d'eaux usées techniques (en cours de réalisation) et du réseau de distribution d'eau froide dont la qualité est incompatible avec une mise en œuvre correcte de prestations analytiques ;
- le renouvellement de postes informatiques bureautiques obsolètes pour une dépense estimée à 12 500 € (compte 2183) ;
- l'acquisition et le déploiement de nouvelles licences informatiques (progiciel métier LIMS et modules associés) pour un montant estimé à 15 000 €, à imputer sur le compte 2051 ;
- le renouvellement d'un véhicule tout terrain pour le service Prélèvements dans le cadre de ses prestations en hydrologie et hygiène alimentaire (25 000 € - compte 2182).

Dépenses d'investissement	BP 2023
20 : immobilisations incorporelles	17 500,00 €
21 : immobilisations corporelles	324 307,80 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>341 807,80 €</b>

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT (dépenses) : 2 417 760 €**

Les dépenses de fonctionnement du budget 2023 sont estimées à **2 417 760 €**. Elles comprennent :

- **524 920 € de charges à caractère général (chapitre 011)**: les propositions d'inscription ont été établies sur la base des besoins du 1<sup>er</sup> semestre 2023. Les principaux postes de dépenses sont les "Produits pharmaceutiques, réactifs" (210 000 €, article 60681) et "Autres consommables de laboratoire" (article 60682, 120 000 €) prenant en compte principalement le coût d'achat des réactifs PCR de détection de la BVD (diarrhée virale bovine) sur les tous les bovins naissants soit environ 160 000 échantillons traités annuellement.

Certains postes de dépenses ont été réévalués, principalement ceux impactés par l'évolution à la hausse des tarifs du gaz énergie suite au conflit ukrainien comme les combustibles (23 500 €, article 60611) ou la fourniture d'électricité (29 000 €, article 60613).

- **1 752 300 € de charges de personnel (chapitre 012)** dont 650 000 € (estimation) feront l'objet d'une refacturation de la collectivité auprès du GIP TERANA au titre des personnels titulaires mis à disposition au cours du second semestre 2023. Ces prévisions en matière de ressources humaines intègrent la revalorisation des rémunérations des personnels en particulier l'intégration des techniciens paramédicaux de laboratoire (catégorie B) en catégorie A du fait de la ré-ingénierie de leur diplôme (décret n°2022-625 du 22 avril 2022 et le recours ponctuel à des contractuels pour faire face aux augmentations de charge de travail saisonnières.

Nous retrouvons également en dépenses de fonctionnement au BP 2022 les éléments suivants : **7 000 €** au chapitre 67 (annulation de titres sur exercices antérieurs), **3 540 €** au chapitre 65 (admission en non valeur et créances éteintes) et enfin **130 000 €** au chapitre 042 pour l'amortissement des immobilisations du Laboratoire (opération d'ordre).

Dépenses de fonctionnement	BP 2023
011 : charges à caractère général	524 920,00 €
012 : charges de personnel	1 752 300,00 €
65 : Autres charges de gestion courante	3 540,00 €
67 : charges exceptionnelles	7 000,00 €
<b>Sous total dépenses réelles</b>	<b>2 287 760,00 €</b>
042 : opérations d'ordre	130 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 417 760,00 €</b>

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT (recettes) : 2 417 760 €**

Les prévisions de recettes commerciales ("Taxes d'analyses", ligne 706) s'établissent à 1 250 000 € et reposent sur l'activité de prestations réalisées au cours du premier semestre, tenant compte en cela de la saisonnalité de certaines recettes, principalement liées aux prophylaxies vétérinaires dont les mois prédominants s'étendent de décembre à avril chaque année. Par ailleurs, ces recettes prennent en considération l'évolution tarifaire de 6 % votée par l'Assemblée départementale le 16 décembre 2022 ainsi que la revalorisation des prestations réalisées dans le cadre du marché du contrôle sanitaire des eaux de consommation humaine et de loisirs (ARS) s'établissant à 13 %.

L'autre recette de fonctionnement importante en 2023 sera la refacturation au GIP TERANA des personnels titulaires mis à disposition à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 (estimation à 650 000 €, chapitre 70).

La prise en compte de ces différents éléments permet d'estimer la dotation départementale qui s'élèverait à 515 260 € en compensation des missions de service public exercées dans le cadre des prestations analytiques, équilibrant en recettes et en dépenses la section de fonctionnement à hauteur de 2 417 760 €.

Recettes de fonctionnement	BP 2023
013 : atténuations de charges	- €
70 : Ventes de produits fabriqués, prestations de services	1 900 000,00 €
74 : subventions d'exploitation	517 760,00 €
75 : autres produits de gestion courante	- €
77 : produits exceptionnels	- €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 417 760,00 €</b>